

Question sur la place de la CEM dans l'élaboration du PLUi

Monsieur le Maire,

La Première réunion de la Commission extra-municipale s'est tenue le 25 Avril dernier.

Les questions soulevées et le travail en atelier ont confirmé l'existence d'un consensus chez les citoyens membres de la CEM, concernant l'avenir de l'urbanisme à Meylan. Mais le temps dont nous disposons est très court et des inquiétudes fortes demeurent.

- Si l'on peut se rejouir de ce que le travail actuel avec les services de la ville concernant le patrimoine végétal et les trames vertes et bleues soit interactif, il reste à conforter les trames vertes et bleues mises à mal par l'urbanisation des ces dernières années et inscrire cet objectif dans le règlement.

- Surtout, de fortes inquiétudes subsistent d'une part sur la densité qu'autorisera le futur règlement du PLUi en cours de construction, concernant les zones d'habitat collectif (ex buclos bealières) d'autant que pour le moment les propositions de coefficients de pleine terre sont largement insuffisantes, - et d'autre part sur l'absence de plan d'aménagement d'ensemble digne de ce nom dans les nouvelles constructions.

Seul PLM semble aujourd'hui pouvoir faire l'objet d'une OAP . Or, créer 1000 ou 2000 logements sans aménagement , ce n'est pas créer de la ville. Il nous faut donc trouver l'équivalent d'une OAP coeur de ville et Inovallée .

Question

**Pouvez vous nous confirmer que citoyens de la CEM et élus de Meylan auront rapidement ( c'est à dire mi Mai) , les précisions techniques permettant de travailler :**

**- les règles de l'OAP Paysage et des formes urbaines ainsi que leur incidence sur le règlement des zones (notamment pour l'UC1 et l'UC2) - des précisions sur les différents outils évoqués rapidement par l' Agence d'urbanisme et sur leur articulation, particulièrement le PAPA, l' OAP sectorielle, et le Périmètre de Prise en Considération d'un Projet (qui permet de surseoir aux demandes de PC en même temps qu'on travaille sur un projet d'aménagement) ?**